

**VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2024**

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures et trente minutes, le
En exercice : 19 Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente et un
Présents : 11 janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Procurations : 08 Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
Votants : 19

11 PRESENTS MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENALET Nadine -
M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY
Jean-Sébastien - Mmes LAFARGUE Claudine - NAUSSAC Frédérique -
PERONNET Odile - TORILLON Martine.

08 ABSENTS M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.
M. BOST Romain ayant donné procuration à M. DAURE N.
M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY J.-S.
Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme PERONNET O.
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme NAUSSAC F.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme DUTREICH N.
M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. FRONTEAU J.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS C.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 09 JANVIER 2024

Monsieur Le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 09 janvier 2024.

Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu transmis.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu ainsi rédigé.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR <i>(4 absents le 09/01/2024 Mmes et MM. : BOST - DROCOURT - LIGONNIERE- VILLEMUR)</i>

Monsieur Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

2024-10 : CONVENTION FRAIS DE SCOLARITE 2023/2024 - ECOLES DE CARBONNE

2024-11 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION POUR L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2024-05 : CHOIX DES ENTREPRISES DU MARCHE DE RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE

M. Le Maire rappelle que l'appel d'offres du marché de rénovation de la place de la halle s'est tenu fin 2023. Les offres des entreprises ont été ouvertes le 3 janvier 2024. Une session de négociation s'est déroulée le 15 janvier 2024.

Le bureau d'études 2AU a ensuite analysé les offres et a pu présenter aux élus, lors d'une commission d'appel d'offres, le mardi 24 janvier 2024, ses propositions de choix pour cette opération.

Désormais, il s'agit pour les conseillers municipaux, de choisir les entreprises qui seront officiellement retenues pour chacun des trois lots identifiés par le bureau d'études.

M Le Maire précise qu'il restait une dernière démarche avant de pouvoir lancer réellement les travaux : il s'agissait de la réalisation de tests de vibration à faire au pied de la maison incendiée, rue Sicard, afin de vérifier que les travaux, de compactage notamment, ne fragilisent pas davantage le bâti.

Ce test a eu lieu, sur site, le jeudi 1^{er} février 2024 en présence d'un bureau d'études spécialisé et de l'entreprise retenue. Il n'y a pas encore de rapport écrit mais les résultats officiels augurent une confirmation du début des travaux fin mars, début avril 2024.

Ce soir, il s'agit donc de choisir les entreprises qui pourront se voir notifier leur marché sous réserve d'un rapport concluant et positif du test de vibrations.

Dans l'hypothèse inverse, les travaux seraient reportés après le ceinturage de la maison incendiée.

M. Le Maire présente à l'écran les conclusions du rapport d'analyse du bureau d'études 2AU présenté par M. Fabre en commission d'appels d'offres.

Il propose à l'assemblée de choisir les entreprises mieux disantes pour les trois lots suivants, et selon les propositions de la CAO :

LOT 1 : TERRASSEMENTS - BORDURES -ET MOBILIER URBAIN

EIFFAGE - NAUDIN	459 985.40 € HT
SPIE BATIGNOLLES - MALET	449 984.95 € HT
COLAS	490 000.00 € HT
LHERM TP	495 311.95 € HT non retenue pour la négociation
JEAN LEFEBVRE	649 357.80 € HT non retenue pour la négociation

M. Le Maire, sur suggestion de la Commission, propose de retenir l'offre du Groupement EIFFAGE / NAUDIN et FILS, pour 459 985.40 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le choix du Groupement EIFFAGE / NAUDIN et FILS, pour 459 985.40 € HT, pour le LOT N° 01.

LOT 2 : REVETEMENTS BETON

En ce qui concerne ce lot, une seule entreprise a répondu, tout en restant dans la fourchette des prix recommandée par 2AU

SOLS MIDI PYRENEES	222 000.00€ HT
--------------------	----------------

M. Le Maire, sur suggestion de la Commission, propose de retenir l'offre de SOLS MIDI PYRENEES, pour 222 000.00 € HT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le choix de la société SOLS MIDI PYRENEES, pour 222 000.00 € HT, pour le LOT N° 02.

LOT 3 : ESPACES VERTS

MAYET PARCS ET JARDINS	14 500.00 € HT
CLARAC	15 045.27 € HT

M. Le Maire, sur suggestion de la Commission, propose de retenir l'offre de MAYET PARCS ET JARDINS, pour 14 500.00 € HT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le choix de la société MAYET PARCS ET JARDINS, pour 14 500.00 € HT, pour le LOT N° 03.

M. Le Maire rappelle qu'aux alentours du 15 mars, deux réunions seront organisées : une, pour la préparation de chantier et l'autre concernant l'information des riverains de la place avant le commencement des travaux.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-06 : BAIL A DESTINATION DE LA PHARMACIE POUR LES LOCAUX DE L'ANCIEN COLLEGE SALLES ORANGE ET VIOLETTE DU 1^{ER} MARS 2024 AU 30 JUIN 2024

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la pharmacie envisage des travaux de rénovation de ses locaux, situés place de la halle. Durant les travaux qui doivent durer environ 3 mois, M. le Maire a proposé à Mme Nathalie FAUR, la pharmacienne, de déménager dans les locaux disponibles de l'ancien collège, pour la continuité de son activité.

Les locaux sont les salles orange et violette. Ces locaux ont fait l'objet d'un rafraîchissement et de quelques aménagements par les services techniques municipaux. Il s'agit désormais de signer un bail en bonne et due forme afin de fixer les droits et obligations.

M. Le Maire propose, après avis pris auprès de M. DUFORT, agent immobilier, récemment installé sur notre commune, un bail d'un montant de 600 €, comprenant l'eau, l'électricité et le chauffage, d'une durée de 4 mois, du 1^{er} mars au 30 juin 2024, afin de permettre à la pharmacie de poursuivre au mieux son activité et à la mairie de couvrir les frais de fonctionnement des locaux. Le locataire est responsable de toutes les autres charges.

M. Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le bail avec la Pharmacie FAUR, pour un montant de 600.00 €, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 juin 2024

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-07 : ADHESION AU DISPOSITIF BOURG-CENTRE

En mairie, le 15 janvier dernier, M. Le Maire a reçu M. SILLITTO, le DGS du Pays du Sud Toulousain, afin d'évoquer le dispositif bourg-centre. Ce dispositif piloté par la Région Occitanie est complémentaire de celui de villages d'avenir.

Il s'agit d'accompagner les petites communes dans leur développement et la valorisation de leur patrimoine. L'objectif est ainsi de bien déterminer les objectifs d'aménagement du bourg, de rénovation patrimoniale et de développement du village. Une étude peut être financée avec des aides de la Région afin de bien structurer et prioriser les projets. Un dossier complet est à transmettre, en cas d'accord, de la commune à ce dispositif.

Mme TORILLON demande si on pourrait y inclure la rénovation de l'église, ainsi que le marché couvert. M. Le Maire indique que tout projet peut être étudié.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le principe de l'adhésion de la commune du Fousseret à ce dispositif bourg-centre et de l'autoriser à déposer un dossier de demande en ce sens.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-08 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire rappelle que la composition des commissions municipales avait été fixée en début de mandat en 2021. Malheureusement, depuis lors, deux départs ont été à déplorer : celui d'Anny

MENDONCA, en raison de son décès, et celui d'Aurélie GREGORUTTI, pour cause de déménagement. Il s'agit pour le groupe majoritaire de remplacer ces deux anciennes élues au sein de certaines commissions dans lesquelles elles s'étaient investies

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET MARCHES

Membres : M. BELMONTE José - Mmes LAFARGUE Claudine - *PERONNET Odile* - M. VILLEMUR Frédéric - Mme BENAZET Nadine.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Membres : Mme DROCOURT Angélique - M. FRONTEAU Joris - M. LIGONNIERE Vincent - Mme *LAFARGUE Claudine* - M. GALIAY Jean-Sébastien.

COMMISSION DE LA CULTURE

Sous-Commissions : Service Culture, Patrimoine Historique, Tourisme

Membres : M. BAÑULS Cédric - Mmes CAPOUL Sabine - M. FRONTEAU Joris - Mmes *NAUSSAC Frédérique* - TORILLON Martine.

COMMISSION DU PATRIMOINE ANCIEN ET TOURISME

Sous-Commissions : Matériel municipal, Patrimoine bâti, Urbanisme, Voirie, Environnement.

Membres : Mme CAPOUL Sabine - M. *DAURE Nicolas* - Mmes LAFARGUE Claudine - *PERONNET Odile* - M. BOULINEAU Christophe

COMMISSION DU PATRIMOINE ET TERRITOIRE COMMUNAL

Sous-Commissions : Matériel municipal, Patrimoine bâti, Urbanisme, Voirie, Environnement.

Membres : MM. BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme *CAPOUL Sabine* - DAURE Nicolas - NAUSSAC Frédérique - MM. VILLEMUR Frédéric - BOULINEAU Christophe.

COMMISSION DU SCOLAIRE

Sous-Commissions : Ecoles, (Petite enfance, Enfance et jeunesse), secondaire, transports scolaires

Membres : Mmes CAPOUL Sabine - MM. *FRONTEAU Joris* - LIGONNIERE Vincent - Mmes Odile *PERONNET* - BENAZET Nadine.

COMMISSION DU SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE

Sous-Commissions : CCAS - Personnes vulnérables - Action sociale 3CG

Membres : M. *BAÑULS Cédric* - Mmes CAPOUL Sabine - *DUTREICH Nicole* - M. LIGONNIERE Vincent - Mmes *PERONNET Odile* - TORILLON Martine.

COMMISSION DU SUIVI DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Sous-Commission Environnement 3CG, Solidarité 3CG, Tourisme 3CG

Membres : M. *BAÑULS Cédric* - Mmes LAFARGUE Claudine - M. GALIAY Jean-Sébastien.

Les candidatures apparaissent en italique et en gras. M. Le Maire propose la validation de ces candidatures.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-09 : DEMANDE D'AVANCE DE FONDS POUR LE PROJET NEFLE DE L'ECOLE MATERNELLE

Mme Aloïse GUERRA, la directrice de l'école maternelle, a récemment sollicité M. Le Maire au sujet d'un projet, intitulé NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble), que l'école maternelle a monté en partenariat avec l'école élémentaire et le collège. Il s'agirait de mener des actions transversales aux trois établissements (artistique, culturel, environnemental).

L'école maternelle demande à la municipalité d'avancer les fonds de ce projet qui s'élève à 15 000 €, sur trois ans. M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

DOSSIER REFUSE A L'UNANIMITÉ

2024-10 : CONVENTION FRAIS DE SCOLARITE 2023/2024 - ECOLES DE CARBONNE

M. Le Maire indique à l'assemblée que la commune de Carbonne accueille trois enfants du Fousseret, en CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire). La présente convention vise les modalités financières et administratives de l'accueil d'enfants non-résidents de Carbonne dans l'un des deux groupes scolaires.

Le montant des frais de scolarité fixé par délibération N° 2023-118 du Conseil Municipal de Carbonne, en sa séance du 21 novembre 2023 s'élève à 1 257.00 € par enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2024-11 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION POUR L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la Région organise les transports scolaires dans le département de la Haute-Garonne, depuis le 1^{er} janvier 2022,

L'accompagnement des élèves de maternelle n'est plus obligatoire à compter de 1 enfant, mais à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service de ramassage.

La Région s'engage en faveur de la formation et d'une participation financière au coût du personnel d'accompagnement, la commune conservant la responsabilité du recrutement des accompagnateurs. Sur notre commune, sur les 3 circuits avec accompagnateurs, seuls 2 seront subventionnable selon les conditions de la Région.

La Région propose de signer une convention qui a pour objet :

- d'établir les conditions du partenariat entre la Région et la mairie, afin d'assurer la sécurité du transport des élèves de maternelle du premier point de montée concernée jusqu'à l'entrée dans l'établissement scolaire et vice-versa.
- De subventionner l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports, à hauteur de 50 %, et dans la limite de 1 000.00 € par an et par service

M. Le Maire indique qu'il faudra, peut-être, songer à utiliser les mêmes critères, à savoir 1 accompagnateur pour un circuit de + de 4 enfants.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec la Région

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. Le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE afin de présenter les décisions et actualités intercommunales du mois.

Mme LAFARGUE évoque les réunions des diverses commissions qui se sont réunies et dont les décisions ont été validées en conseil communautaire du 30 janvier 2024. Le compte rendu des diverses commissions est à la disposition des élus, sur demande à la mairie, et sur le site « [ww.cc-cœur de garonne.fr](http://ww.cc-cœur-de-garonne.fr) » dans l'onglet « espace réservé aux communes », ainsi que le compte rendu du conseil communautaire. Le prochain conseil aura lieu le 29 février 2024.

PLUI : M. Le Maire informe l'assemblée que la CCCG étudie la possibilité pour les communes de transférer la compétence URBANISME sous la forme d'un PLU i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

École maternelle : M. le Maire et Mme Odile PERRONNET ont réuni les enseignantes et les ATSEM de l'école maternelle le jeudi 18 janvier 2024.

Il s'agissait de régler un certain nombre de difficultés relationnelles apparues, ces derniers mois, entre les enseignantes et les ATSEM, au sujet des tâches à réaliser, de leur coordination et de la bonne communication entre les unes et les autres. Une charte avait été rédigé au préalable par le maire et Mme PERONNET et a pu, en concertation, être finalisée lors de cette rencontre.

M. Le Maire précise qu'elle sera rafraîchie chaque année.

Préparation budgétaire : M. le Maire annonce les dates envisagées pour la préparation budgétaire 2024 :

- Le mercredi 28 février à 18h30 - bilan des comptes 2023.
- Le mercredi 6 mars, à 20h30 - Conseil Municipal - Votes du compte administratif et du compte de gestion.
- Le mardi 12 mars, à 18h30 - réunion relative aux projets d'investissement.
- Vendredi 15 et mardi 19 mars 2024, à 10h00, en matinée - Examen des demandes de subventions aux associations.
- Le mercredi 27 mars 2024, à 18h30, la commission des finances traiterait du budget de fonctionnement et des subventions aux associations.
- Le mardi 9 avril 2024 - Conseil Municipal - Vote du budget et des subventions aux associations.

Recensement : M. le Maire fait part du bon déroulement des opérations de recensement de la population. Les trois agents recenseurs ont pu recueillir nombre de fiches de logements et individuelles.

Catastrophe naturelle : M. le Maire informe du dépôt en préfecture, le 15 janvier 2024, de la demande d'inscription de la commune du Fousseret en catastrophe naturelle au titre du retrait gonflement des argiles, pour l'année 2023. Pour 2022, la commune n'avait pas été retenue, seule la commune de Merville l'avait été, cette année-là, en Haute-Garonne. De nombreux Fousseretois sont concernés par ce problème majeur et cette question devra être suivie de près dans les années à venir.

Déjections canines : M. le Maire annonce vouloir durcir la réglementation locale face aux déjections canines. Il a demandé au service concerné de rédiger un arrêté demandant, aux propriétaires de chiens, de se munir de deux sacs de récupérations de déjections. Cet arrêté prévoit une amende en cas de non-respect. Une fois l'arrêté pris, la population sera invitée à s'y conformer.

Patrimoine : M. le Maire, M. BAÑULS et M. BOURDEIL ont reçu les responsables de l'office du tourisme intercommunal, afin de confirmer les lieux d'implantation de plusieurs panneaux présentant les bâtiments et sites patrimoniaux du village.

Ancien Presbytère : M. le Maire et l'agence Terre Immo de Saint-Martory ont signé un mandat de vente sans exclusivité afin de vendre l'ancien presbytère au prix 89 000 € net vendeur. Des clients seraient intéressés.

Mme TORILLON remercie l'ensemble de la municipalité pour l'attention apportée lors du décès de sa maman.

La séance est levée à 21 h 27.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

C.M. du 06/02/2024

Le Secrétaire de séance,

Cédric BAÑULS